

14
L'an mil sept cent quatre vingt deux le vingt deux septième
joseph par moy prestre soussigné a été baptisé sous condition
lam né d'hier au soir fils de Noël lambert et de Thérèse ar-
buste père et mère le parain a été Joseph lambert et la mar-
marie lavallée qui a signé les autres ont déclaré ne
voir signer de ceux qui suivent l'ordonnance

Marie lauallee
fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vingt huit septième
par moy prestre soussigné a été baptisé sous condition mar-
cathrine antoine née aujourd'hui fille d'antoin pot de vin
vierge marié cathrine antoine joshel son épouse le parain a été
antoin pot de vin et la maraine marianne joshel lesquels
ont déclaré ne savoir signer de ceux qui suivent l'ordon-
nance

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le vingt huit septième
par moy prestre soussigné a été baptisé antoin michel
antoin né d'hier fils de loüis demarais et de marie anne lauallee
ne michel son épouse le parain a été antoin milliet et la maraine loü-
de ma papineau lesquels ont déclaré ne savoir signer de ceux
qui suivent l'ordonnance

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le trente septième
de par moy prestre soussigné a été baptisé gabriel
gabriel né du sieur septembre fils de Jean baptiste briand dit
briand sans regret et demurée genéviève carthara son épouse
le parain a été gabriel trouffeu et la maraine
marie josephite girard lesquels ont déclaré ne
savoir signer de ceux qui suivent l'ordonnance

L. gab. Lenoir ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le six octobre par moy
prestre soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le
joseph de Joseph laferte d'âge de soixante ans environ
la feste épouse d'agathe parenteau ont assisté a son enterrement
joseph cardin et loüis bresa qui ne signent pas
l'ordonnance

fr. christophe dugast ptre

14
L'an mil sept cent quatre vingt deux le sept octobre après la
publication de trois bans de promesse de mariage faite au
prière des messe de paroisse par trois dimanche consécutifs entre
j. couturier fils de dit vint eustache couturier dit la bonle
et de marie Jeanne Langlois sa père et mère de cette paroisse
d'une part et de marie desrosier fille de Joseph desrosier et
de marie cary sa père et mère aulte de cette paroisse d'autre
part sans qu'on ait découvert aucun empêchement audit
mariage je soussigné curé millionnaire d'ya mastka après
avoir reçu leur mutuel consentement de mariage leur ai
donné la benediction nuptial avec les ceremonies prescrites
par la ste eglise nostre mere en présence de la past deleproue
de Joseph gaudet son beau père de michel cardin et felix hêtre
témoins et de la past deleproue de Joseph desrosier son père de loüis
j. et antoin desrosier son oncle de Joseph cary son oncle de Joseph
parenteau témoins et de plusieurs autres parents et amis lesquels
ont signé les autres ont déclaré ne savoir signer les eux a signer
de ceux qui suivent l'ordonnance

Jean baptiste canturier
fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le sept octobre par moy prestre
soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps
de Leonard St. pierre d'âge de soixante cinq ans ont
assisté a son enterrement Jean maurisset et loüis bresa qui ont
déclaré ne savoir signer

fr. christophe dugast ptre

L'an mil sept cent quatre vingt deux le dix octobre par moy
prestre soussigné a été baptisé antoin né d'hier fils de
antoin Joseph salomé et de Josephite taillon son épouse le parain
a été Joseph lambert et la maraine marie Jeanne Langlois
lesquels ont déclaré ne savoir signer de ceux qui suivent
l'ordonnance

fr. christophe dugast ptre